



20 juillet 2023

(23-4940)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÈGLEMENT DE 2011 (MODIFICATION) DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (DROIT DE SUITE
DE L'ARTISTE) (S.I. N° 709 DE 2011)

Membre présentant la notification	IRLANDE
--	---------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2011 (modification) des communautés européennes (droit de suite de l'artiste) (S.I. n° 709 de 2011)
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_11051_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/IRL/44
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le règlement notifié élargit le droit de suite de l'artiste à ceux à qui un droit de suite est transmis (ou doit être transmis) à la mort de l'auteur d'une œuvre d'art originale. Le droit est prolongé pour une période de 70 ans après la mort de l'auteur pour les ventes dont le contrat a été signé le 1^{er} janvier 2012 ou après. Le droit de suite de l'artiste permet aux créateurs d'œuvres d'art visuel et plastique originales, grâce à un système de redevances, de bénéficier des reventes de ces œuvres lorsqu'elles sont vendues sur le marché professionnel de l'art.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2012: cet instrument a été signé par le Ministre de l'emploi, des entreprises et de l'innovation le 22 décembre 2011 et fixe comme date d'entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012.
Autre date	Promulgation: 22 décembre 2011

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	8 mai 2023
Autres renseignements	<p>Le Règlement de 2006 des communautés européennes (droit de suite de l'artiste) (S.I. n° 312 de 2016) transpose dans le droit irlandais la Directive 2001/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale. Cela permettait aux créateurs d'œuvres d'art visuel et plastique originales, grâce à un système de redevances, de bénéficier des reventes de ces œuvres lorsqu'elles étaient vendues sur le marché professionnel de l'art. L'instrument notifié (SI n° 709 de 2011) donne effet aux dispositions contenues dans la Directive 2001/84/CE du Conseil.</p> <p>IP/N/1/EU/C/6 (Directive 2001/84/CE)</p>
Organisme ou autorité responsable	<p><i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade and Employment</i></p> <p>(Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)</p> <p>trademarks@enterprise.gov.ie</p>

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.